

## **DECLARATION LIMINAIRE** **Recours en révision de notation**

A l'occasion de cette première CAP tenue dans le cadre de la mise en place des mesures de convergence, nous tenons à rappeler quelques unes de nos positions nationales mais aussi locales.

Au cours des différentes phases de discussion, F.O.-DGFIP a souligné que la mise en place des nouvelles règles de gestion ouvrirait malheureusement la porte à l'application pleine et entière des effets attendus de la fusion, réforme emblématique de la RGPP. Dès le début plusieurs points ont été défendus par le Syndicat et ont nécessité des arbitrages :

- le droit au retour dans le département d'origine pour les promotions internes de C en B, par concours interne, concours interne spécial et liste d'aptitude ;
- la tenue de deux mouvements annuels pour les Inspecteurs, les B et les C, ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- le traitement des cas prioritaires par l'ancienneté de la demande.

Aujourd'hui un semblant de réponses a été apporté mais cela reste insuffisant.

C'est pourquoi nous rappelons que FO-DGFIP-34 défendra chaque fois que nécessaire ses positions claires sur les mutations (primauté des mutations internes sur les externes et sur affectation), sur la liste d'aptitude (pas d'ambiguïté, elle est prévue par le statut), sur les tableaux d'avancement (ancienneté conservée en premier critère) et sur la notation, objet de la CAP de ce jour.

**F.O.-DGFIP** condamne fermement le système de notation lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière. C'est pourquoi FO-DGFIP exige l'abrogation du décret du 29 avril 2002 (décret SAPIN) et du décret de juillet 2010 instituant à terme la suppression de la note chiffrée et son remplacement par un entretien professionnel.

**F.O.-DGFIP** revendique un nouveau système de notation basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée afin que chacun puisse se situer, mais sans contingentement.

**F.O.-DGFIP** exige la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant les CAP compétentes.

**F.O.-DGFIP** dénonce l'impact du Nouvel Espace Statutaire (NES) sur la notation :

Dans la grille précédente, les échelons avaient une durée minimale ce qui garantissait un minimum d'égalité de traitement entre les agents.

Ce nouveau système, qui fait que désormais tous les échelons n'ont qu'une durée moyenne, favorise les tensions entre les agents au travers de la notation et les bonifications qu'il conviendra désormais d'obtenir à tout prix, et ce en l'absence de moyens nécessaires pour satisfaire les agents méritants.

**Au cours de ce mandat, les élus FO-DGFIP-34** ont eu largement l'occasion de dénoncer les incohérences, les disparités, non seulement du fait des notateurs mais aussi tout simplement des exigences d'un service à l'autre.

La rotation sélective n'a qu'un seul bénéficiaire in fine, l'Administration, et des milliers pénalisés à tort : les agents.

La rotation sélective est le seul argument opposé par la Direction locale. Or la mise en place de ce palliatif, souvent mal maîtrisé est la preuve même de la reconnaissance de l'Administration des lacunes et de l'inadaptation du système de notation actuel à nos services.

En faisant miroiter un hypothétique tour pour accéder au « 0,06 », l'Administration fait peser une pression de plus en plus lourde sur les agents de toutes catégories (y compris les « A »).

La mise en place des « 0,01 » qui rappelle le n'apporte pas de bonus n'est qu'un leurre. Consciente des quotas ridicules imposés totalement déconnectés de la réalité en ce qui concerne la qualité du service rendu par les agents de la DGFIP, l'Administration s'est dotée d'un outil lui permettant de faire bonne figure.

Ceci devient inacceptable au regard de la mise en place d'autres mesures inégalitaires qui s'adosent sur ces évolutions de notes (par exemple les tableaux d'avancements déconcentrés).

**FO-DGFIP** réitère son opposition au système notation-évaluation actuel et met en garde contre une autre réforme en cours visant purement et simplement à supprimer la note chiffrée en laissant encore plus la part belle à la subjectivité et à la sélectivité.

**Les élus FO-DGFIP-34**